CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le vingtneuvième (29<sup>e</sup>) jour du mois de juillet 2013, à dix-huit heures (18h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :

Vincent Dufour, Claude Poulin, et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Messieurs les conseillers Marc-André Jean, Steeve Lizotte et Antonin Tremblay étant absents.

Est aussi présente, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et expédiés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour, soit :

- 1. Modifier la résolution numéro12-12-12 afin de reporter la séance ordinaire prévue le 5 août au lundi le 12 août 2013.
- 2. Appuyer le Fjord du Saguenay dans sa démarche menant à la reconnaissance du fjord du Saguenay au Patrimoine mondial l'UNESCO.
- 3. Dépôt du rapport annuel sur l'eau potable, soumis au MAMROT pour l'année 2012.
- 4. Souligner la victoire de nos jeunes joueurs de volleyball qui ont remporté la médaille d'Or en Autriche.
- 5. Résolution d'intention auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconduction de notre appellation "Village-relais".
- 6. Dépôt du procès-verbal rédigé par la secrétaire-trésorière, modifiant le règlement d'emprunt numéro 174.
- 7. Appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'impact économique pour la traverse Rivière-du-Loup / Saint-Siméon.

#### Rés # 13-07-27 MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 12-12-12, RELATIVE-MENT À LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2013

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro 12-12-12, afin de reporter la séance ordinaire du lundi 5 août au lundi 12 août 2013 et ce, afin de ne pas entraver les activités prévues dans le cadre de la ChantEauFête.

Qu'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil, sur notre site Web et sur notre Facebook.

## Rés # 13-07-28 RECONNAISSANCE DU FJORD DU SAGUENAY AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

#### CONSIDÉRANT

un rêve datant de 2004 et relancé par l'étude scientifique de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui conclut au potentiel du Fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du *patrimoine mondial de l'UNESCO* en terme notamment d'authenticité et d'intégrité;

#### CONSIDÉRANT QUE

d'autres arguments viennent appuyer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- son patrimoine historique témoignant des premiers contacts entre l'Europe et l'Amérique et un lieu d'occupation datant de près de 8 000 ans;
- sa présence et le travail concerté du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent;
- sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d'observation des mammifères marins;
- sa caractéristique d'être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude;

#### CONSIDÉRANT

les bénéfices sur l'économie touristique qu'apporte l'identification à un site de l'UNESCO en termes d'attractivité qui va bien au-delà du périmètre inscrit;

#### CONSIDÉRANT QUE

le comité « Fjord-du-Saguenay / Patrimoine mondial », créé en 2010, qui a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants autour du projet, notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay;

## CONSIDÉRANT QUE

le comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants de dix-neuf (19) des régions du Saguenay, de la Côte-Nord, de Charlevoix et des Communautés Innues, (MRC, ATR, SEPAQ, Promotion Saguenay..);

#### CONSIDÉRANT QUE

nous avons réussi à recevoir copies d'une résolution d'appui unanime de l'Assemblée nationale du Québec et des Premières Nations Innues;

#### CONSIDÉRANT QUE

préalablement à la reconnaissance du site par l'UNESCO, le gouvernement canadien doit d'abord inscrire le fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne;

### À CES CAUSES,

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le comité de promotion « Fjord du Saguenay / Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement fédéral ceci en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## Rés # 13-07-29 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR 2012

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour 2012*, soumis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

# Rés # 13-07-30 SOULIGNER LA VICTOIRE DE NOS JEUNES JOUEURS DE VOLLEYBALL EN AUTRICHE

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseiller de souligner la victoire de nos 4 jeunes de Saint-Siméon dans le cadre du tournoi international de Volleyball en Autriche lors du tournoi de volleyball qui aura lieu à Saint-Siméon les 17 et 18 août prochain. Qu'une plaque commémorative leur soit décernée respectivement.

#### Rés # 13-07-31 RECONDUCTION DE L'APPELLATION « VILLAGE-RELAIS »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE la Municipalité de Saint-Siméon poursuivre son adhésion au Programme de reconnaissance des villages-relais du ministère des Transports du Québec;
- QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon tous documents officiels, relatifs à la présente, avec le ministère des Transports du Québec.
- QUE la municipalité recevra une subvention maximale de 20 000\$ pour l'engagement d'une ressource pour la mise à jour du dossier de candidature.
- QUE la présente résolution soit accompagnée de la liste des commerçants signataires de l'entente qui ont été contactés verbalement et qui ont démontrés un intérêt à renouveler leur engagement.

#### Rés # 13-07-32 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL RÉDIGÉ PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 174

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'adoption du procès-verbal rédigé par la secrétaire-trésorière se lisant comme suit :

Conformément à l'article 202.1, du Code municipal de la Province de Québec, madame la secrétaire-trésorière Sylvie Foster procède au dépôt du procès-verbal modifiant le règlement d'emprunt numéro 174, une erreur évidente s'y étant glissée. Celui-ci est donc modifié de la façon suivante :

Le titre du règlement est modifié en y supprimant les mots « à même le fonds de roulement ».

# Rés # 13-07-33 DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ÉCONOMIQUE POUR LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP -- SAINT-SIMÉON

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation d'une étude d'impact économique pour la traverse Rivière-du-Loup – Saint-Siméon.

Une période de questions réservée au public débute à 18h08 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 13-07-34 Sur proposition de monsieur séance.	FERMETURE DE LA SÉANCE et Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de le	ver la
Il est 18h08.		
	tire, atteste que la signature du présent procès-verbal équ les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du	
Sylvain Tremblay	Sylvie F	oster

Directrice générale/ Secrétaire trésorière

Maire